

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **15 octobre 2007**

Délibération n° 2007-4455

commission principale : finances et institutions

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : SEM Cité internationale - Présentation du rapport des mandataires - Exercice 2006

service : Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes

Rapporteur : Monsieur Mansot

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 157

Date de convocation du Conseil : 5 octobre 2007

Secrétaire élu : Madame Samia Belaziz-Bouziani

Compte-rendu affiché le : 16 octobre 2007

Présents : MM. Collomb, Bret, Da Passano, Dumont, Mme Pedrini, M. Charrier, Mme Vullien, MM. Touraine, Buna, Muet, Reppelin, Darne J., Colin, Mme Elmalan, MM. Vesco, Calvel, Duport, Lambert, Malaval, Mme Gelas, MM. Joly, Crédoz, Abadie, Polga, Pilonel, Claisse, Barral, Mme Guillemot, MM. Laurent, David, Mmes Vessiller, Rabatel, Mailler, MM. Crimier, Passi, Allais, Assi, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Beauverie, Béghain, Mme Belaziz-Bouziani, M. Benarbia, Mmes Bertrix, Besnard, MM. Bideau, Bonnard, Bouju, Braillard, Brochier, Broliquier, Buffet, Buronfosse, Chaffringeon, Clamaron, Collet, Communal-Haour, Mme d'Anglejan, M. Darne JC., Mme David, MM. Delorme, Denis, Mme Desbazeille, MM. Deschamps, Desseigne, Mme Dubost, MM. Durieux, Fillot, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Mme Friehe, MM. Gerin, Gigot, Giordano, Girod, Guétaz, Guimet, Hugué, Mme Isaac-Sibille, MM. Jeannot, Julien-Laferrère, Laréal, Lelièvre, Lévêque, Linossier, Longueval, Mansot, Mme Marquaille, M. Marquerol, Mme Mermoud, MM. Meyer, Morales, Mmes Mosnier-Lai, Nachury, M. Nissanian, Mmes Orcel-Busseneau, Palaja, M. Perret, Mme Pesson, M. Petit, Mme Peytavin, M. Plazzi, Mme Puvis de Chavannes, M. Rémond, Mme Reynaud, MM. Rivalta, Roche, Rousseau, Roux de Bezieux, Sardat, Sauzay, Serres, Mme Spiteri, MM. Sturla, Terracher, Terrot, Tête, Thivillier, Touati, Mme Tourniaire, MM. Uhlich, Vaté, Vincent, Mme Yéremian.

Absents excusés : MM. Daclin (pouvoir à M. Julien-Laferrère), Blein (pouvoir à M. Darne JC.), Balme (pouvoir à M. Buronfosse), Barge (pouvoir à M. Rousseau), Bertrand (pouvoir à M. Pilonel), Chapas (pouvoir à M. Assi), Chevailler (pouvoir à M. Plazzi), Mme Decieux (pouvoir à Mme Bargoin), MM. Dubernard (pouvoir à M. Jeannot), Galliano (pouvoir à M. Laurent), Gignoux (pouvoir à Mme Friehe), Gonon (pouvoir à M. Forissier), Mme Guillaume (pouvoir à M. Sturla), MM. Imbert (pouvoir à M. Desseigne), Millon (pouvoir à M. Barthelémy), Pacalon (pouvoir à Mme David), Mmes Perrin-Gilbert, Petitjean (pouvoir à M. David), MM. Rendu (pouvoir à M. Clamaron), Sangalli (pouvoir à Mme Vullien), Téodori (pouvoir à Mme Tourniaire), Turcas (pouvoir à M. Communal-Haour).

Absents non excusés : Mmes De Coster, Decriaud, MM. Genin, Guillemot, Le Gall, Nardone, Philip, Mme Psaltopoulos, M. Vial.

Séance publique du 15 octobre 2007

Délibération n° 2007-4455

commission principale :	finances et institutions
commune (s) :	
objet :	SEM Cité internationale - Présentation du rapport des mandataires - Exercice 2006
service :	Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 septembre 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La SEM de la cité internationale de Lyon est chargée de la réalisation d'opérations d'aménagement et de construction sur le site de la Cité internationale.

L'article L 1524-5-14° alinéa du code général des collectivités territoriales dispose que les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance des sociétés d'économie mixte.

Le document présenté au Conseil comprend le rapport de gestion, les comptes et le rapport général du commissaire aux comptes concernant l'année 2006.

Au titre de cet exercice, les représentants de la Communauté urbaine au sein du conseil d'administration de la société étaient madame Dominique Nachury et messieurs Pierre Laréal, Alain Jeannot, Patrice Béghain et Raymond Terracher.

Pour pouvoir apprécier les résultats de l'année 2006, il paraît utile de les présenter dans un contexte rétrospectif portant sur trois exercices :

Rubriques	2004 en k€	2005 en k€	2006 en k€	Tendance 2005-2006
capital social		228,67		
participation publique		69,33 %		
<i>dont Communauté urbaine</i>		34,00 %		
produits société	850	953	705	↘
<i>dont rémunération aménageur</i>	618	725	575	↘
charges société	953	887	756	↘
<i>dont impôt sur les sociétés (IS)</i>	0	0	- 30	
résultat net	- 103	65	- 51	↘
capacité d'autofinancement	- 77	90	- 33	↘
capitaux propres	389	455	404	↘

Dans le cas d'une SEM d'aménagement, les rubriques produits et charges société correspondent au seul fonctionnement de la société. Elles n'apparaissent pas en lecture directe dans les comptes annuels.

Le rapport de gestion précise que les 705 k€ de *produits société* se composent, pour l'essentiel, de la rémunération des missions de l'aménageur au titre de la cessation progressive d'activité (CPA), soit 575 k€, puis des prestations de services réalisées pour des tiers et de quelques produits divers.

Les *charges société* s'élèvent à 756 k€ et se composent principalement d'achats et de charges externes (499 K€) et de la masse salariale (208 k€).

Concernant l'impôt sur les sociétés (IS), le montant de 30 k€ d'IS apparaissant au compte de résultat est la constatation d'un produit d'impôt car la SEM a mis en œuvre une procédure de report en arrière des déficits fiscaux qui permet à une entreprise ayant fait des déficits de reporter le déficit fiscal sur les exercices antérieurs et de constater une créance sur l'Etat.

Au final, le résultat net de la société est négatif (50 707 €), contre un bénéfice de 65 486 € en 2005.

Concernant l'activité de la SEM, l'année 2006 est principalement consacrée à des fins d'opérations dans la mesure où le contrat de concession s'achève le 18 janvier 2008. Ainsi, sur la partie aval, la SEM s'est attachée à achever les derniers aménagements (traboules), à assurer la gestion provisoire de certains espaces (rue intérieure, allée cavalière, etc.), à remettre progressivement les autres ouvrages aux gestionnaires concernés et ceux du programme des équipements publics (PEP) aux collectivités et à mettre en place un contrôle d'accès et une signalétique pour la rue intérieure.

De même, dans la partie amont, la SEM a achevé les aménagements extérieurs du PEP : rue intérieure, traboules, place de la Cité, etc.

En outre, elle a assuré des missions générales sur l'ensemble du site concernant la signalétique, la communication, la sécurité, l'usage des espaces publics, la gestion du site, etc. ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances et institutions ;

DELIBERE

Prend acte du rapport établi sur l'activité de la SEM de la Cité internationale au titre de l'exercice 2006.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,